

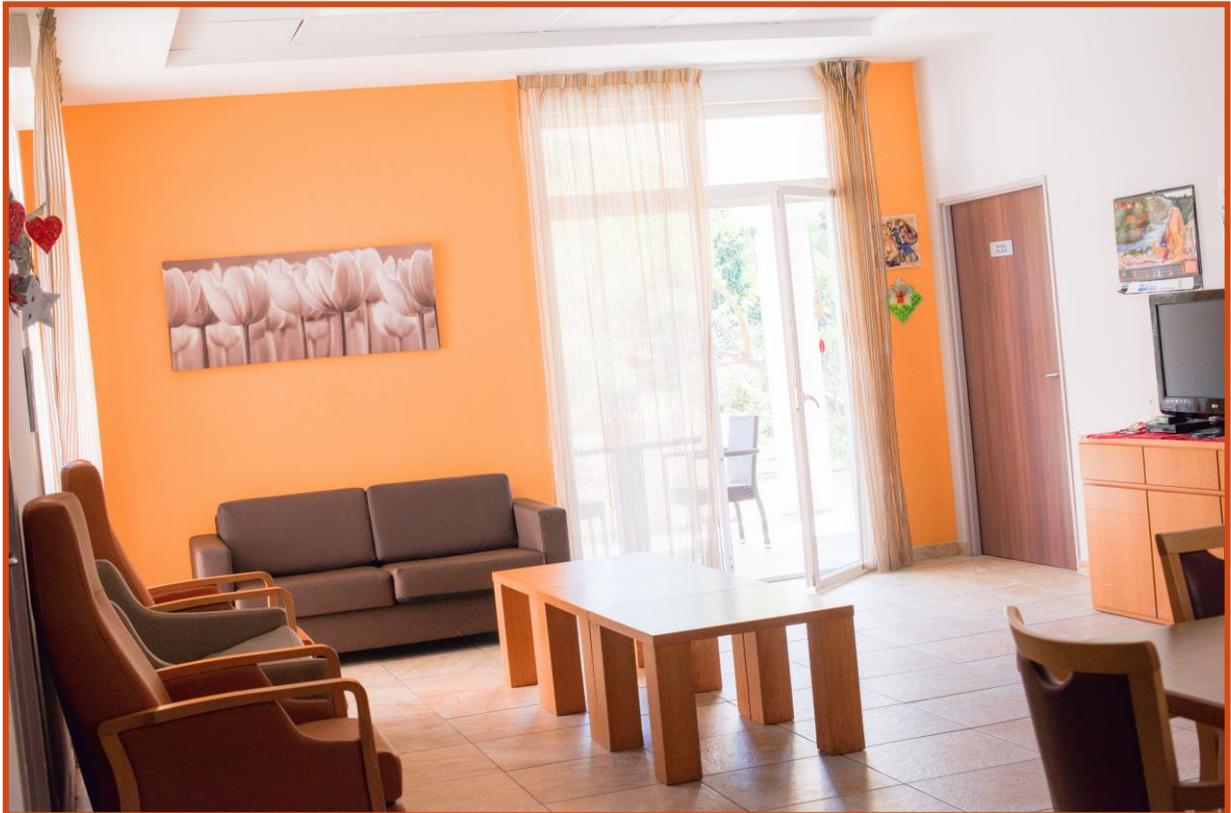


Résidence St André



L'ACCUEIL DE JOUR

Version du 4 juillet 2019 - 15h00



I) Présentation de l'accueil de jour

L'accueil de jour s'adresse aux personnes âgées présentant des troubles du comportement provoqués par la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

Alternative à l'institutionnalisation, il permet de prolonger le maintien à domicile parfois devenu difficile.

Ce lieu de vie propose des activités sociales et thérapeutiques.

Horaires et jours d'ouverture

Il est ouvert de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi (fermé les jours fériés).

L'accueil peut se faire à la journée complète ou en demi-journée.

II) Objectifs de l'accueil de jour :

Objectifs généraux

- Proposer un soutien efficace aux aidants familiaux.
- Constituer une alternative à l'institutionnalisation.

Pour la personne accueillie

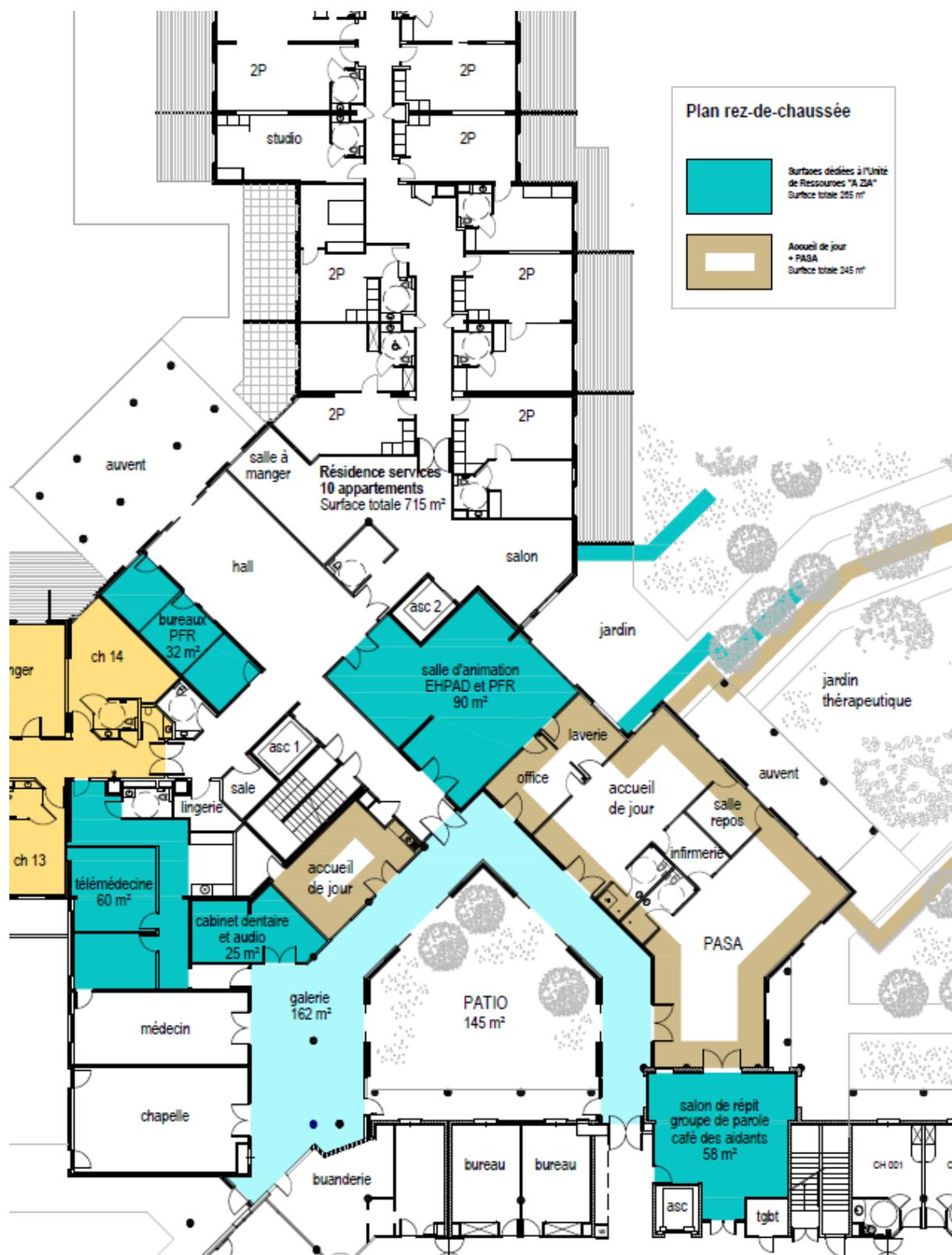
- ◆ Préserver et stimuler l'autonomie,
- ◆ Favoriser la vie sociale,
- ◆ Stimuler les capacités cognitives,

Pour l'aidant familial

- ◆ Proposer une solution de répit pour prévenir ou atténuer l'épuisement,
- ◆ Apporter un soutien psychologique,
- ◆ Informer et soutenir les familles quant à l'évolution de la maladie.

III) Le personnel :

Plan de l'accueil de jour et des lieux de vie attenants



IV) Présentation des locaux

L'accueil de jour (150 m²) dispose :

- ◆ D'une grande salle de séjour,
- ◆ D'une salle de repos,
- ◆ Un office pour les activités culinaires,
- ◆ De WC pour handicapés,
- ◆ D'une petite salle de bains,
- ◆ D'un bureau,
- ◆ D'un jardin clos de 300 m² en commun avec le PASA.

V) Organisation et fonctionnement :

La procédure d'admission

Une première rencontre aura lieu entre l'administration et la personne désirant intégrer l'accueil de jour accompagnée de sa famille et les lieux leur seront présentés.

Les documents administratifs relatifs à l'admission seront remis à la famille :

- ◆ Le livret d'accueil
- ◆ Le dossier administratif
- ◆ Le contrat de réservation
- ◆ Le règlement intérieur
- ◆ Le questionnaire sur les habitudes de vie
- ◆ La Charte de la personne âgée dépendante

Une seconde rencontre avec l'équipe mobile d'évaluation (composée du Cadre de santé et de la Psychologue) sera effectuée afin de :

- ◆ Procéder à différentes évaluations de manière à adapter les activités qui lui seront proposées une fois accueillie,
- ◆ Etablir un premier contact entre la personne, la famille et l'équipe soignante,
- ◆ Faire le lien avec les médecins et les professionnels de santé de la structure concernant les questions d'ordre médical.

Une troisième rencontre aura pour objectif de signer le contrat de séjour et de remettre au secrétariat les documents administratifs à joindre au dossier.



Une vue de l'artiste :
Napoléon « cul nu »



Le transport

Le transport est assuré par les familles.

L'aide financière prévue pour le transport et versée à l'EHPAD par l'ARS, est restituée aux familles.

La journée type

9H à 10H : ouverture et accueil progressif des résidents et des familles autour d'une collation

10H à 11H : activités mémoire de groupe,

11H à 12h : activités ménagères (*préparer la salle de restaurant, dresser le couvert...*),

12H : lavage des mains, prise des traitements suivant les ordonnances fournies par les familles,

12H15 à 13H 15 : déjeuner avec le personnel,

13H15 à 13h 30 : activités ménagères (*débarrassage, aide à la vaisselle et au rangement*),

13H30 à 14H : activités détente et multi sensorielles (*relaxation, musique douce, sieste, massages*),

14H à 16H : jeux de société ou promenade,

16H : goûter,

16H à 17h : activités individuelles et artistiques, mise à jour du carnet de liaison,

A partir de 16h30 : départs progressifs et compte rendu de la journée aux familles.

Les repas

Pris avec le personnel, le repas est considéré comme une activité (*dont les prix sont inclus dans le prix de journée*).

Matin : Une collation est proposée à l'arrivée dans le service,

Midi : Les repas sont confectionnés à base de produits de saison par les cuisiniers de l'établissement et/ou par le personnel de l'accueil de jour avec l'aide des résidents,

Goûter : Un goûter est servi en milieu d'après-midi.

Le rôle des familles

Composante indispensable à la triangulaire soignant/soigné/famille, l'entourage est le socle affectif du résident et constitue sa mémoire : c'est grâce à lui que les équipes établiront le projet personnalisé d'accompagnement.

Il est important que la famille ou le représentant légal, nous tiennent au courant de toutes nouveautés d'ordre médical (*changement de traitement, prescription de séances de kinésithérapie, régimes alimentaires particuliers...*)

Les familles peuvent participer à la vie de l'unité et à certaines activités.

Les Tarifs :

Les tarifs à la journée:

Le prix de journée est facturé 29 euros auxquels il convient d'ajouter le prix de la dépendance (*APA sur présentation de justificatif*) :

- GIR 1-2 : +23.84 euros
- GIR 3-4 : +15.13 euros
- GIR 5-6 : +6.42 euros

Si la personne ne relève pas de l'APA, l'évaluation sera réalisée par l'équipe mobile en fonction du questionnaire médical.

Une compensation de transport d'un montant de 11,16 € par jour de présence sera déduite de la facture mensuelle en atténuation du tarif journalier.

Les tarifs à la demi-journée:

Le prix à la demi-journée est facturé 17 euros pour la matinée et 14 euros pour l'après midi auxquels il faut ajouter le prix de la dépendance (*APA sur présentation de justificatif*) :

- GIR 1-2 : + 11.92 euros
- GIR 3-4 : + 7.56 euros
- GIR 5-6 : + 6.42 euros

Si la personne ne relève pas de l'APA, l'évaluation sera réalisée par l'équipe mobile en fonction du questionnaire médical.

Une compensation de transport d'un montant de 11,16 € par jour de présence sera déduite de la facture mensuelle en atténuation du tarif journalier.

Modalités de règlement et annulation de réservation :

En fonction du contrat de réservation, le règlement s'effectuera en début de mois.

En cas d'absence, la famille est tenue de prévenir la structure afin de libérer la place.